



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

C-2025-008

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 038-283812014-20250130-C_2025_008-AR



ARRETE

Objet : Arrêté fixant la liste de membres du jury et la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titre d'infirmier en soins généraux (H et F) session 2025.

Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.321-1, L.321-2 et L.321-3,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et notamment ses dispositions relatives aux troisièmes concours,

Vu la loi n°2016-486 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modification de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat par voie télématique,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2012-1415 du 18 décembre 2012, modifié par décret n°2023-6 du 4 janvier 2023 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnements des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès au concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté C-2024-080 du 18 juillet 2024, visé en préfecture le 10 septembre 2024, d'ouverture du concours externe du titre d'infirmier en soins généraux, session 2025,

Vu l'arrêté C-2024-142 du 4 décembre 2024, visé en préfecture le 17 décembre 2024, modifiant l'article 6 de l'arrêté C-2024-080 d'ouverture du concours externe sur titre d'infirmier en soins généraux, session 2025,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les 12 départements de la région Auvergne- Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2025,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de l'Isère.

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

493, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le



ID : 038-283812014-20250130-C_2025_008-AR

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury du concours externe sur titre d'infirmier en soins généraux (H et F) session 2025 est arrêtée comme suit :

Le Président : Monsieur CAILLET Jean-Baptiste, élu, conseiller municipal, Meylan

Sa remplaçant en cas d'empêchement : Madame FAUDOT Claudine, élue, adjointe au Maire, Allinges

Les autres membres :

- Monsieur CLET Christophe, élu, Vice-Président du CCAS, Valence
- Monsieur VALTAT Roger, élu, président, Communauté de Commune de Bièvre Est
- Madame DEL PRADO Samia, personnalité qualifiée, directrice de l'action sociale et de l'enfance, CCAS de Gières,
- Madame GAUME Sandra, personnalité qualifiée, cheffe de service action sociale, Département de l'Isère
- Madame GAUTHIER Emilie, personnalité qualifiée, infirmière puéricultrice au service PMI, Grand Lyon Métropole
- Madame SENNERET-JACQUET Odile, personnalité qualifiée, cadre de santé infirmière puéricultrice, retraitée
- Madame DESCOURS Marion, fonctionnaire, directrice générale des services, Vif
- Madame ODILLE Laure, fonctionnaire, représentante du CNFPT
- Monsieur OUSSALAH Arezki, fonctionnaire, coordinateur enfance jeunesse, Saint Clair du Rhône
- Monsieur RENOUD Jean-Philippe, fonctionnaire, représentant du personnel

ARTICLE 2 : Sous réserve de la production des documents ou des diplômes requis au jour de la première épreuve, la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titre d'infirmier en soins généraux (H et F) session 2025 est arrêtée comme présentée en annexe.

ARTICLE 3 : Les candidats disposent en cas de contestation d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour déposer un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (possibilité de saisir le tribunal administratif par la voie de l'application « Télécours citoyens » : www.telerecours.fr). Dans ce délai, les candidats peuvent également déposer un recours gracieux devant Monsieur le Président du centre de gestion de l'Isère, cette démarche suspendant le délai du recours contentieux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site : www.cdg-aura.fr, après transmission à Monsieur le Préfet de l'Isère.

St Martin d'Hères, le 21 janvier 2025,

Le Président,
Centre
de Gestion de la
Fonction Publique
Territoriale de
l'Isère



Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le



ID : 038-283812014-20250130-C_2025_008-AR

**CONCOURS D' INFIRMIER EN SOINS GENERAUX
 SESSION 2021**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Nombre de candidats	Civilité	Nom d'usage et prénom	Autres prénoms	Nom Patronymique
1.	Madame	ABDELLAOUI Djamilia		
2.	Madame	BAGNIS Severine	Nathalie Micheline	IBOS
3.	Madame	BASSO Anne-Lise		
4.	Madame	BERMOND Marielle		
5.	Madame	BIARD Emilie	Lucie Eglantine	
6.	Madame	BONNAFOUS Emmanuelle	ANDREE PAULE	
7.	Madame	BOUDIAF Lilia		
8.	Madame	BOUHET Flavie	LAURE ANNE	CHARVAT
9.	Madame	BUJDEI Mihaela		VICOL
10.	Madame	CADET Marie	PRISCILLA	AUGUSTIN
11.	Madame	CAUSEUR Delphine		
12.	Madame	CHALLUT Colleen		
13.	Madame	CHAMBONCEL Manon		
14.	Madame	CHEBIL Selma	AMINA MARCELINE	LOUZGUITI
15.	Madame	DE HEAULME DE BOUTSOCQ Marie-Pierre		
16.	Monsieur	DEKHIL Sofiane		
17.	Madame	DEVILLIER Stéphanie		PÉPIN
18.	Madame	DHUY Sandrine		
19.	Madame	DURY Laetitia	BRIGITTE BERNADETTE	BONACCORSI
20.	Madame	ENJOLRAS Laetitia		
21.	Madame	FALLETTA Anne	Yvonne	YOUINOU
22.	Madame	FERRER Amélie	Odette	
23.	Madame	FORCETTI Céline	Béatrice Fernande	
24.	Madame	FOULETIER Béatrice	Marie-Joseph, Elisabeth	ENDERLIN
25.	Madame	GARDET TRAVERS Alicia	Mandy	TRAVERS
26.	Madame	GARDIES Noemie	Sylvie Marie Léonie	ALEX

**CONCOURS D' INFIRMIER EN SOINS GENERAUX
 SESSION 2021**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Nombre de candidats	Civilité	Nom d'usage et prénom	Autres prénoms	Nom Patronymique
27.	Madame	GOURVIL BES Hanaée	Colette Marie	
28.	Madame	HAMAMA Cynthia	Laëtitia	LATRÊCHE
29.	Madame	HAMROUNI Sarah		
30.	Madame	HITANA Sephora		BENMANSOUR
31.	Monsieur	JARRE Didier	André Frédéric	
32.	Madame	JOUBERT Marie	ODILE	DUPERRIER
33.	Madame	JULLIEN Marion	SONIA	
34.	Madame	MAURICE Coralie	MARIE ORNELLA	ISAMBERT
35.	Madame	MILLET Justine	PATRICIA KRISTIE	PALAYER
36.	Madame	NICAUD Bouchra		HAIZOUNE
37.	Madame	NICOLLIN Nelly	EUGENIE	FEDOROFF
38.	Madame	PERON Marie	Amandine	IDMONT
39.	Monsieur	RAFIN Élian		
40.	Madame	RIAHY Celine	Marianne	RIAHY
41.	Madame	ROBIN Nadège		
42.	Madame	SANCHEZ Mathilde		
43.	Madame	SAVIGNEUX Marie	Emmanuelle	
44.	Madame	SINTES Fanny	Soizic ,coralie	ANDRÉ
45.	Madame	SUREL Lolita		
46.	Madame	THIREAU Gaëlle	Françoise Aimée	
47.	Madame	TISON Margot		
48.	Madame	TROVA Déborah	Cassandra Priscilla	